

## Avis de course Championnat Habitable Manche Ouest

du 26 au 27 Mai 2006

### Autorité organisatrice

Le Championnat Habitable Manche Ouest est organisé par le Centre Nautique de Dielette et le CDV 50

### Admission

Sont admis à courir les voiliers possédant un certificat HN , compris entre 10 et 34  
Les voiliers devront être armé pour naviguer en zone côtière, moins de 6 milles d'un abri.

### Programme

Jeudi 16h à 20h : Confirmation des inscriptions

Vendredi 8h à 8h30 : Fin de la confirmation des inscriptions  
8h30 : Briefing ?  
10h : Mise à disposition du Comité de Course pour une ou plusieurs manches  
20h Repas des équipages

Samedi 10h30 : Mise à disposition du Comité de Course pour une ou plusieurs manches  
19h : Remise des prix

### Ouverture et fermeture des portes

JOUR	MATIN		Coefficient		SOIR	
	Ouverture	Fermeture	Matin	Soir	Ouverture	Fermeture
Jeudi 25 mai	03h52	10h26	<b>83</b>	<b>86</b>	16h21	22h52
Vendredi 26 mai	04h44	11h16	<b>88</b>	<b>90</b>	17h08	23h39
Samedi 27 mai	05h32	12h02	<b>90</b>	<b>90</b>	17h51	00h24*
Dimanche 28 mai	06h18	12h47	<b>88</b>	<b>86</b>	18h31	01h07*

\* Fermeture le lendemain

### Inscription / confirmation d'inscription

La fiche d'inscription doit être expédiée ou déposée avant le lundi 15 mai 2006 accompagnée du montant des frais d'inscriptions s'élevant à 8€ par personne. Au delà majoration de 5 €.

Lors de la confirmation d'inscription qui aura lieu au centre nautique de Dielette, le skipper devra présenter et signer les documents décrits ci dessous.

Pour chaque bateau, doit être présenté :

- Le certificat de jauge (temps compensé et certificat de conformité (monotype))
- La carte d'autorisation de port de publicité le cas échéant

Pour chaque skipper, doit être présenté :

- Licence : chaque skipper doit être titulaire d'une licence annuelle FFV valide (ou attestation RC pour les étranger)
- Chaque skipper doit présenter les licences valides de ses équipiers

Visa médical :

- Le visa médical sur toutes les licences est obligatoire (ou certificat médical)

Autorisation parentale :

- Autorisation parentale à présenter pour les mineurs

**Chaque skipper devra signer sur sa fiche d'inscription un texte contenant les termes suivants : « j'accepte de me soumettre aux règles de course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation »**

### **Règles appliquées**

- Les RCV 2005/2008 ou le RIPAM lorsque celui-ci s'applique
- Les prescriptions de la FFVoile
- Les règles de classe
- Les règlements fédéraux et classements nationaux concernés
- Le présent avis de course
- Les instructions de course, leurs annexes et les éventuels avenants
- L'épreuve se court en catégorie C des RCV, annexe section II

### **Système de classement**

- Le système de classement choisi sera le système de point a minima décrit dans l'annexe A
- Le nombre de course à courir pour valider l'épreuve est de 2
- Il est prévu de courir un maximum de manche
- 4 courses devront être courues et validées pour retirer la plus mauvaise course

### **Les parcours**

parcours bananes ou côtiers, ceux-ci seront précisé dans les instructions de course.

### **Pénalités de remplacement**

Infractions au règles de chapitre 2, application de la règle 44.2

### **Règles particulière au plan d'eau**

Le navire passager « Victor Hugo » est prioritaire dans le chenal d'accès et le port.  
La passe est à la cote marine de 1 mètre

### **Règles de sécurités**

rappel : en cas d'envoi du pavillon Y par le comité de course, port de la brassière obligatoire

### **Information pratique**

l'accueil portuaire : se fera au ponton visiteur et sera gratuit

**Centre Nautique de Dielette, route de Dielette, 50340 Flammanville, cn.dielette@laposte .net, téléphone 02 33 52 61 82.**